

Cotisations et prix des abonnements (dès le 01.01.2025)

L'assemblée générale du 26 avril 2024 a fixé comme suit, les montants des cotisations annuelles de l'Association Swiss Small Hydro et les prix des abonnements au magazine « Kleinwasserkraft / Petite Hydro » :

1 Membres actifs

1.1 Catégorie A : Propriétaires et/ou exploitants d'une ou de plusieurs centrales hydrauliques

- Cotisation annuelle de base CHF 100.-
- + Cotisation annuelle en fonction de la production électrique moyenne :
 $0.043 \text{ ct/kWh} \times \text{production électrique annuelle en kWh}$
- Le montant maximal de la cotisation est de CHF 2'990.- par an
- Les filiales (sans production propre supplémentaire, ou dont la production est déjà financée par d'autres membres) peuvent devenir un membre indépendant, avec une cotisation annuelle de CHF 200.-

Exemples :

Centrale hydraulique avec une production électrique annuelle de 600'000 kWh :
 $\text{CHF } 100 + 0.043 \text{ ct/kWh} \times 600'000 \text{ kWh}$

→ Cotisation de CHF 358.-

Trois centrales avec des productions électriques annuelles de 4.5 GWh, 2.45 GWh et 0.5 GWh :
 $\text{CHF } 100 + 0.043 \text{ ct/kWh} \times (4'500'000 \text{ kWh} + 2'450'000 \text{ kWh} + 500'000 \text{ kWh}) \rightarrow \text{CHF } 3'303.50$

→ Cotisation de CHF 2'990.- (montant maximal)

1.2 Catégorie B : Fournisseurs spécialisés de la branche des petites centrales hydrauliques

Entreprises ou particuliers qui élaborent des projets de petites centrales et en construisent, ou qui fournissent des équipements ou des services, etc.

La cotisation annuelle est calculée sur la base du nombre de postes de travail à plein temps dans le domaine.

- Cat. B1 : 1 à 5 postes CHF 390.-
- Cat. B2 : 6 à 20 postes CHF 660.-
- Cat. B3 : 21 à 50 postes CHF 900.-
- Cat. B4 : 51 et plus de postes, CHF 1'190.-
- Il est possible de s'inscrire dans les catégories "A" et "B" : c'est le montant le plus élevé des deux calculs de cotisation qui s'applique.

1.3 Catégorie C : Autorités, institutions et sympathisants

Pour membres sans petite centrale, cotisation annuelle :

- Cat. C1 : membres individuels CHF 140.-
- Cat. C2 : membres collectifs CHF 230.-

2 Abonnement à « Petite Hydro »

3 numéros par an

2.1 Membres Cat. A, B ou C

- Abonnement, inclus dans la cotisation
- Abonnement supplémentaire CHF 50.-

2.2 Non-membres

- Abonnement CHF 80.-
- Abonnement supplémentaire CHF 50.-
- Supplément pour envoi à l'étranger CHF 20.-